



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Parlement européen



THE SENATE

Session de Yaoundé de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Yaoundé (Cameroun)
25 mars 2026

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec le concours du Parlement du Cameroun, à l'occasion de la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM14)

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

1. La session de Yaoundé de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui se tiendra à l'occasion de la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM14), à Yaoundé, aura lieu au Siège du Sénat à Yaoundé. L'adresse de contact du Sénat est [CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, WG38+MVM, Yaoundé, Cameroun](#).

Date et programme

2. La session parlementaire aura lieu le 25 mars 2026 de 9 heures à 18 h 30. Le Comité de pilotage de la Conférence se réunira à *huis clos* le 24 mars 2026, de 9 heures à 18 heures.

3. Il est fortement recommandé que les parlementaires fassent partie de la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle, afin de faciliter leur participation e aux événements et aux activités qui se tiendront dans les locaux de la Conférence ministérielle. Les détails concernant ces événements seront communiqués quelque temps avant la date de la Conférence ministérielle.

Participation et inscription

4. La participation à la session de Yaoundé sera régie par les principes généraux énoncés à l'article 2 des [Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC](#). Cette session s'adresse en priorité aux parlementaires participant aux activités de leur parlement en matière de commerce international, de financement et de développement.

5. En règle générale, les participants à la Conférence parlementaire doivent se rendre à Yaoundé en tant que membres de délégations officielles nationales à la Conférence ministérielle.

6. Les participants sont invités à s'inscrire via le lien fourni sur le site web de l'UIP et sont priés de respecter la date limite d'inscription fixée par les organisateurs (**6 mars 2026**).

7. Les participants à la Conférence parlementaire sur l'OMC se verront remettre un badge d'accès à la CM14. Ce badge sera valable pour les autres réunions de la CM14, à l'exclusion des lieux de négociation.

8. Les parlementaires et personnels accompagnants qui se rendent à Yaoundé sans faire partie de la délégation officielle de leur pays à la CM14 sont responsables de prendre leurs propres dispositions pour le transport et l'hébergement.

9. Chaque délégation ne doit pas compter plus de quatre parlementaires. La taille de la délégation du Parlement hôte n'est pas soumise à cette limite mais doit néanmoins être subordonnée à la disponibilité de sièges dans la salle de réunion.

10. Les badges/accréditations pour la CM14 pourront être récupérés le 24 mars 2026. La procédure de distribution des badges/accréditations pour la CM14 sera communiquée ultérieurement à tous les participants.

11. Des mesures de sécurité strictes seront en vigueur à Yaoundé durant la Conférence ministérielle de l'OMC. Seules les personnes dûment accréditées et munies de badges d'accès à la CM14 pourront accéder à la zone qui se situe au Palais des Congrès, le lieu de la CM14. L'accès au Palais des Congrès fera l'objet de contrôles strictes. Aussi les délégués sont-ils priés de porter leur badge d'identification tout au long de la session et lors des manifestations officielles.

Modalités de travail

12. Les modalités d'organisation de la session seront conformes aux [Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC](#).

13. Un programme de travail détaillé sera distribué avant la session et publié sur le [site web de l'UIP](#).

14. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en plénière. La session comportera des réunions-débat, des auditions, des présentations d'experts et des débats sur des thèmes de fond. Les débats de fond seront lancés par des rapporteurs qui présenteront leurs documents de travail.

15. La session se voulant essentiellement interactive, les délégués sont priés de s'abstenir de lire des déclarations officielles rédigées à l'avance. Ils sont au contraire invités à prendre part au débat en posant des questions et en faisant de brèves déclarations ou suggestions. Dans la mesure où il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance, l'ordre des interventions et des questions sera arrêté par la présidence.

Document final

16. Les organisateurs sont responsable, de manière générale, de la préparation du projet de document final, conjointement avec l'UIP et le Parlement européen, avec la contribution du Parlement hôte, qui désignera un rapporteur pour la session.

17. Le projet de document final sera transmis Parlements membres de l'UIP. Les Parlements auront jusqu'au 27 février 2026 pour présenter des propositions d'amendements. Aucun amendement de fond ne sera recevable après cette date. Une liste consolidée des amendements proposés par les parlements et les délégués individuels sera examinée par le Comité de pilotage lors de sa session du 24 mars 2026.

18. Les délégués participant à la session de Yaoundé auront la possibilité de présenter sur place, et à titre individuel, des amendements additionnels d'ordre rédactionnel, pour autant que ceux-ci n'aient pas d'incidence sur la teneur ou sur la nature du document. La recevabilité de ces modifications rédactionnelles sera évaluée par le rapporteur.

19. Le projet de document final qui résultera de ses travaux sera présenté par le Rapporteur à la séance de clôture, pour adoption par consensus.

Langues

20. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français (langues officielles), et en arabe et en espagnol en tant que langues de travail durant la Conférence. Les documents officiels de la réunion seront établis en anglais et en français seulement.

21. Outre les quatre cabines d'interprétation pour les langues indiquées ci-dessus, le Parlement hôte étudiera la possibilité d'installer jusqu'à trois cabines et canaux d'interprétation supplémentaires à l'usage des délégations qui pourraient venir avec leurs propres interprètes. L'UIP centralisera les demandes d'utilisation de langues d'interprétation supplémentaires et les traitera selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Documents

22. Les seuls documents officiels de la session sont le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, les documents de travail établis par les rapporteurs, le projet de document final élaboré par le Comité de pilotage et les notes d'information établies par le Secrétariat de l'UIP. L'OMC pourra éventuellement fournir des documents d'information qui seront remis aux délégués à leur inscription.

23. Les délégués et observateurs qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant à l'ordre du jour de la session sont priés d'en informer les organisateurs dès que possible. Les documents doivent être distribués au format numérique (par le biais de liens vers des pages web ou des codes QR), la Conférence parlementaire étant un événement écologique (sans papier).

Réceptions officielles

24. Le soir du 24 mars 2026, le Parlement du Cameroun donnera un cocktail de bienvenue en l'honneur des participants dans la salle de banquet du Sénat. Un déjeuner buffet sera servi au même endroit le 25 mars 2026.

Visas

25. Tous les délégués ayant besoin d'un visa pour accéder au Cameroun sont tenus d'en faire la demande suffisamment tôt. À cet effet, le Parlement hôte se basera sur la liste des délégués régulièrement inscrits sur la plateforme de l'UIP pour le traitement de toute demande de visa. Le délai d'inscription est fixé au 6 mars 2026. Le traitement de toute demande au-delà de cette date ne sera pas garanti.

Pour chaque demande de visa, les pièces suivantes sont requises :

- Copie du passeport (page biographique uniquement) ;
- Adresse de courriel et numéro de téléphone de chaque membre de la Délégation ;
- Note verbale de demande de visa avec la composition complète de la délégation (une Note verbale par délégation).

Il est recommandé que les deux premières pièces justificatives soient regroupées sur une seule page afin de garantir la fluidité des démarches. Les justificatifs devront être adressés obligatoirement au **format JPEG**.

En outre, une **preuve de vaccination contre la fièvre jaune** sera à présenter à l'arrivée à l'un des aéroports internationaux d'entrée (Yaoundé/Douala).

Chaque délégation devra désigner un point focal qui coordonnera les demandes de visa. À l'issue du traitement des demandes, le point focal recevra une autorisation de voyage pour chaque membre de sa délégation (comprenant un code QR) qui permettra aux participants, une fois à l'arrivée à l'un des aéroports internationaux d'entrée (Yaoundé/Douala), d'obtenir le visa d'entrée au Cameroun.

Hôtels

26. Il appartient aux délégués de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne leur transport et leur hébergement. Il y aura peu de chambres d'hôtel disponibles à Yaoundé au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC. Il est donc recommandé de faire les réservations dès que possible. Les délégués peuvent effectuer leurs réservations de chambres d'hôtel sur [ce site](#).

Compléments d'information

27. Toute demande d'information complémentaire concernant la session de Yaoundé de la Conférence parlementaire sur l'OMC devra être adressée à :

M. Akiyo Afouda
Secrétaire du Comité de pilotage
UIP
Genève, Suisse
Tél.: +41 22 919 41 10
courriel : aa@ipu.org

et

Dr Ursule Etoga
Conseiller Technique Secrétariat Général
Sénat du Cameroun
Tél.: +237699571422
courriel : eduretoga@yahoo.fr